

Compte rendu BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 18 novembre
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 10 novembre 2021

Étaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, FERRAGE Pierre, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT ÉRIC, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, WAWRZYNIAK Stéphane.

Étaient Excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BERTON Philippe, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, DANES Richard, DELOR Carole, HO Bastien, Payen Éric, SENECLAUZE Christian, VIEL Pierre.

Pouvoirs :

Monsieur Pierre VIEL (pouvoir à Denis TURREL), Bastien HO (pouvoir à Denis TURREL).

Secrétaire de séance : Daniel GRYCZA

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 26

Ordre du jour :

1. Intervention de Madame Garcia de la MAIA 31 – **Présentation de l'action de sensibilisation des agents d'accueil des mairies et des CCAS sur l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées**

Développement économique

2. Aides communautaires en faveur de la rénovation des vitrines

Habitat - Logement

3. **Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)**
4. Aides communautaires en faveur de la rénovation des façades

Questions diverses

5. Présentation du diagnostic du PAT
6. Information sur les lignes directrices de gestion et le temps de travail
7. Information sur les modalités **d'exécution du contrat avec la SACPA**
8. Base documentaire mutualisée
9. **Validation de l'ordre du jour du conseil communautaire**

Monsieur Daniel GRYCZA est proposé comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Développement économique

Délibération B2021118_117 Aides communautaires en faveur de la rénovation des vitrines

Monsieur le Président expose :

Monsieur Patrick RAYMOND, propriétaire d'un local à vocation commerciale sur la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze, a déposé une demande de subvention le 29 mars dernier, au titre du programme communautaire de rénovation des devantures commerciales.

Le projet prévoit la rénovation de la devanture dudit local, occupé actuellement par une assurance : AXA. Les travaux envisagés représentent un investissement de 7 036,45€ HT, lesquels concernent notamment la peinture de la vitrine et la restauration des menuiseries. L'ensemble des travaux est éligible à la subvention communautaire.

Conformément au règlement et compte tenu du montant des travaux, la dépense éligible est donc évaluée à 6 550,95 € HT, soit une subvention possible de la communauté de communes de 1 637,74€.

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER au titre du règlement des aides communautaires en faveur de la rénovation des devantures commerciales, une subvention de 1 637,74€ à Monsieur Patrick RAYMOND.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la notification de la subvention à l'entreprise bénéficiaire ou toute personne la représentant.**

26 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Habitat - Logement

Délibération B20211118_118 Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)

Monsieur le Président expose :

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, la Communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour la rénovation des logements. Ces aides entrent dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de la Haute-Garonne.

1 dossier, ayant reçu un avis favorable de la commission d'attribution de subvention du conseil départemental, a été soumis à l'examen de la commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap le 12 octobre 2021. L'enveloppe globale de subventions s'élève à 969,00 € pour un montant de travaux de 9 693,23 € HT.

Nom	Prénom	Commune	PO/PB	M/TM	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Subv. CCV
SITARAM	Francine	Carbonne	Loc	TM	Adaptation	9 693,23 €	969,00 €
TOTAL						9 693,23 €	969,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap réunie le 12 octobre 2021,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions communautaires au locataire éligible au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

26 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20211118_119 Aides communautaires en faveur de la rénovation des façades

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 24 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'aides communautaires en faveur de la rénovation des façades. La Communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs des subventions pour la rénovation des façades des biens situés dans un périmètre défini. Ces aides sont octroyées dans le cadre de l'opération de rénovation des façades qui intervient sur les 32 communes de l'intercommunalité.

1 dossier a été soumis à l'examen de la commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap le 12 octobre 2021. L'enveloppe globale de subventions s'élève à 2 644,20 €, pour un montant de travaux de 8 813,99 € HT.

Nom	Adresse	PO/ PB	Type de travaux	Montant travaux HT	des Subv CCV
RAYMOND (Denis)	7, Av de Toulouse 31410 St Sulpice sur Lèze	PO	Menuiserie et peinture	8 813,99 € (Travaux éligibles : 8 813,99 €)	2 644,20 €
TOTAL				8 813,99 €	2 644,20 €

vu l'avis favorable de la Commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap réunie le 12 octobre 2021,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** la subvention communautaire au propriétaire occupant éligible au règlement des aides à la rénovation des façades, aux conditions prévues dans le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

26 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses

5. Présentation du diagnostic du PAT
6. Information sur les lignes directrices de gestion et le temps de travail
7. Information sur les modalités **d'exécution du contrat avec la SACPA**
8. Base documentaire mutualisée

Les membres du bureau ont pris acte de la présentation et des informations.

5. Validation de l'ordre du jour du conseil communautaire

Le projet d'ordre du jour du prochain conseil communautaire est validé par les membres du bureau.

Fin de séance : 19h31

Carbonne le 18 novembre 2021